

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA

##### Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») maintient inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur de **La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada** (nom utilisé au Québec par Travelers Insurance Company of Canada), à la suite du réexamen effectué en raison du changement du nom qu'il utilise au Québec pour celui de :

##### Compagnie d'assurance Definity du Canada

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 2 avril 2026.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

[Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF](#)

Le 30 avril 2026